

Rapport statistique 2020

Le secteur de l'alimentation animale en quelques chiffres clés

Rapport annuel statistique

Table des matières

QUI SONT LES MEMBRES DE BFA ?.....	2
SECTEUR BELGE DE L'ALIMENTATION ANIMALE.....	2
1. BFA et production belge d'aliments composés.....	2
2. Chiffre d'affaires.....	3
3. Emploi.....	5
4. Évolution de la production d'aliments composés	6
5. Production par type d'aliment pour animaux.....	8
PRODUCTION PAR LES MEMBRES NON BELGES DE BFA.....	13
SECTEUR EUROPÉEN DE L'ALIMENTATION ANIMALE	14
1. Les 10 principaux pays producteurs.....	14
2. Importations vers la Belgique.....	16
3. Exportations depuis la Belgique	16
UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES	18
CONCLUSION - 2020 EN QUELQUES CHIFFRES	22

QUI SONT LES MEMBRES DE BFA ?

Belgian Feed Association (BFA) comptait 138 membres en 2020 : 110 dont le siège social est situé en Flandre, 15 dont le siège social est situé en Wallonie et 13 dont le siège social est situé aux Pays-Bas. L'appellation « membres belges de BFA » que vous retrouverez à de nombreuses reprises dans ce rapport renvoie donc aux membres dont le siège social est situé en Belgique.

Dans ce rapport statistique annuel, une distinction est parfois faite entre les chiffres concernant l'ensemble des membres de BFA et les chiffres concernant spécifiquement le secteur belge de l'alimentation animale. Cette dernière catégorie comprend tous les aliments pour animaux produits en Belgique (destinés tant au marché belge qu'aux marchés étrangers) et les aliments pour animaux qui ne sont pas produits en Belgique, mais qui sont vendus par des membres belges sur le marché belge. Les aliments pour animaux non produits en Belgique et commercialisés par des membres non belges sont inclus dans les chiffres relatifs à l'ensemble des membres de BFA.

SECTEUR BELGE DE L'ALIMENTATION ANIMALE

1. BFA et production belge d'aliments composés

En 2020, les membres belges de BFA ont fabriqué 7.048.398 tonnes d'aliments composés (hors prémélanges, donc). La production a augmenté de 5,7% en 2020 par rapport à 2019. En 2018 et 2019, le secteur a en effet dû faire face aux conséquences de la présence de la peste porcine africaine et du virus H3 de la grippe aviaire.

La production de BFA représente 98% de la production belge d'aliments composés par rapport à la production totale belge d'aliments composés, qui est de 7.157.955 tonnes¹.

¹ Statbel : codes NACE 10911033 (porcs), 10911035 (bovins), 10911037 (volailles), 10911039 (autres)

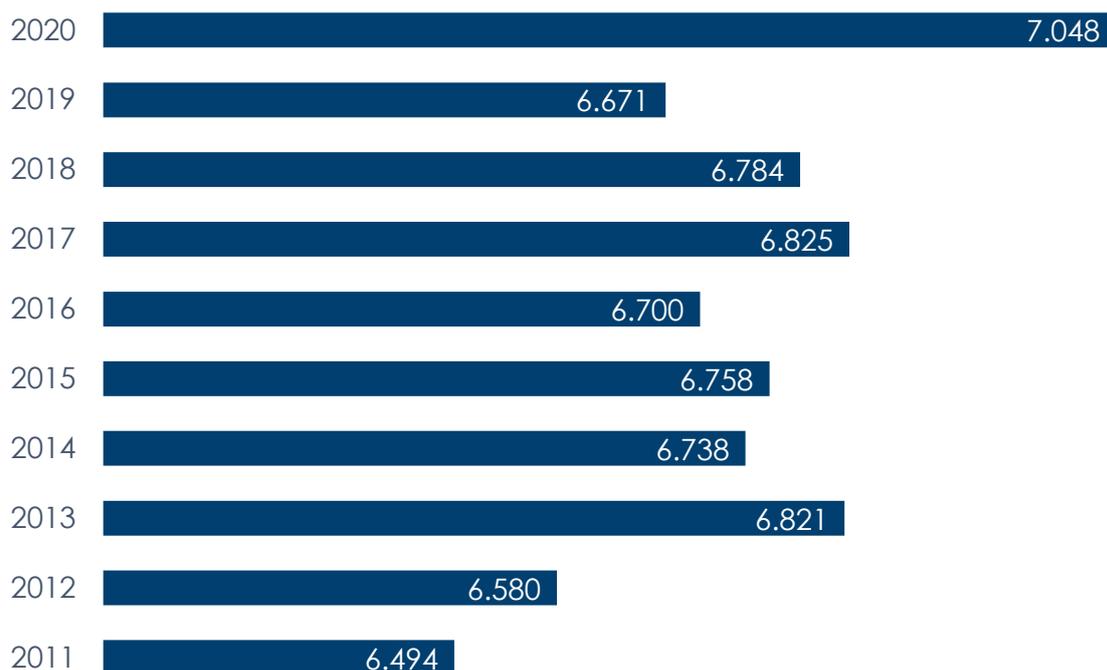


Figure 1 Ventes totales par les membres belges de BFA (1.000 tonnes) (Source : BFA)

La production de BFA représente 98% de la production belge d'aliments composés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total du secteur des aliments composés² a augmenté de 3,2% en 2020 par rapport à 2019, et s'élève désormais à 4,7 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires a donc moins augmenté que la production par rapport à 2019. La part du secteur des aliments composés par rapport à l'industrie alimentaire totale a légèrement augmenté en 2020 par rapport à 2019, et s'élève désormais à 9,8%. Le secteur des aliments composés représente donc environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire totale.

² Chiffre d'affaires calculé à partir des déclarations TVA des entreprises. Il ne s'agit donc pas du chiffre d'affaires lié à la production d'aliments composés uniquement : ce chiffre d'affaires englobe également d'autres activités et services.

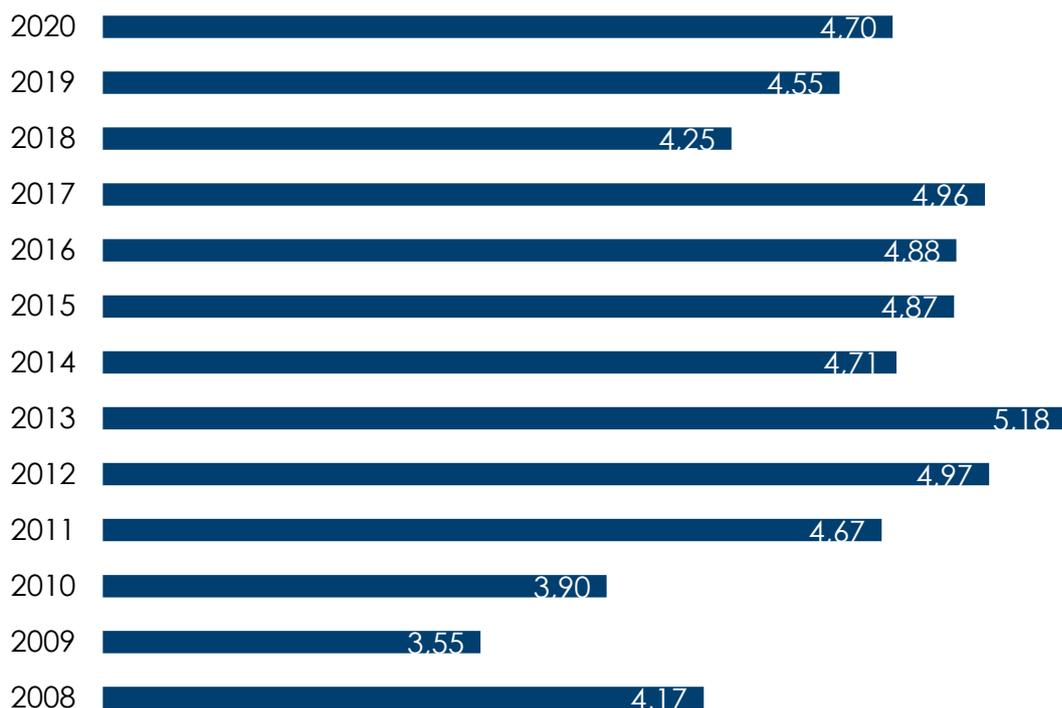


Figure 2 Chiffre d'affaires total du secteur des aliments composés (milliards d'euros)
(Source : Conseil Central de l'Économie)

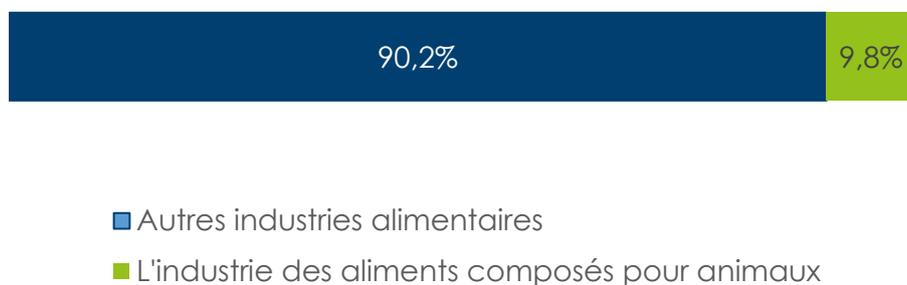


Figure 3 Part du secteur des aliments composés par rapport au chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire totale (Source : Conseil Central de l'Économie)

Le secteur des aliments composés représente environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire totale.

3. Emploi

Le nombre de personnes employées dans le secteur des aliments composés³ est resté plutôt stable ces 4 dernières années (3.700 – 3.760 personnes employées). La part du secteur des aliments composés par rapport au nombre de personnes employées dans l'industrie alimentaire totale est également restée stable, à 4%. Même si les personnes employées dans le secteur des aliments composés ne représentent que 4% de l'industrie alimentaire totale, elles participent à la réalisation d'environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire.

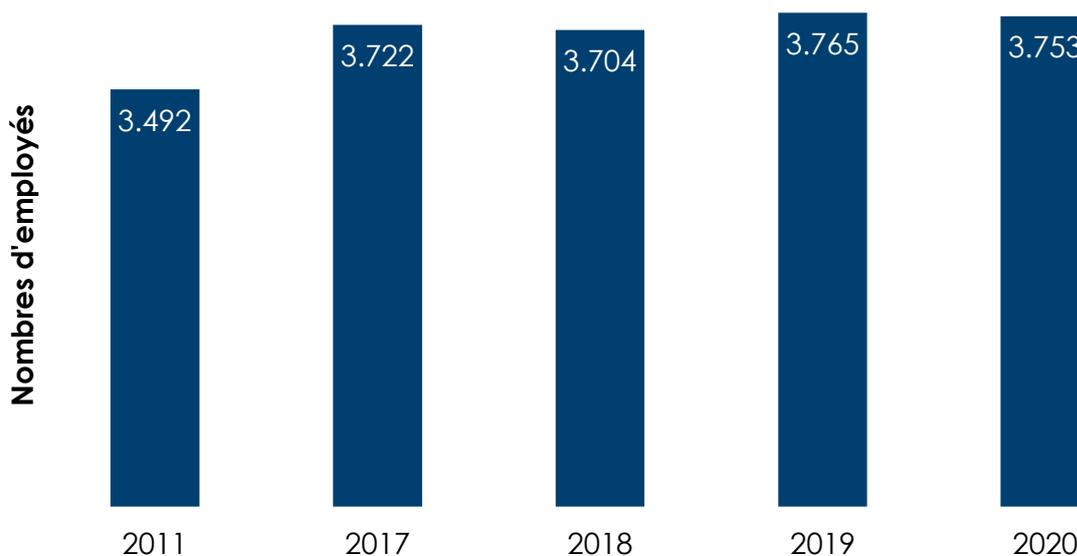


Figure 4 Nombre de personnes employées dans le secteur des aliments composés (Source : Office national de sécurité sociale)

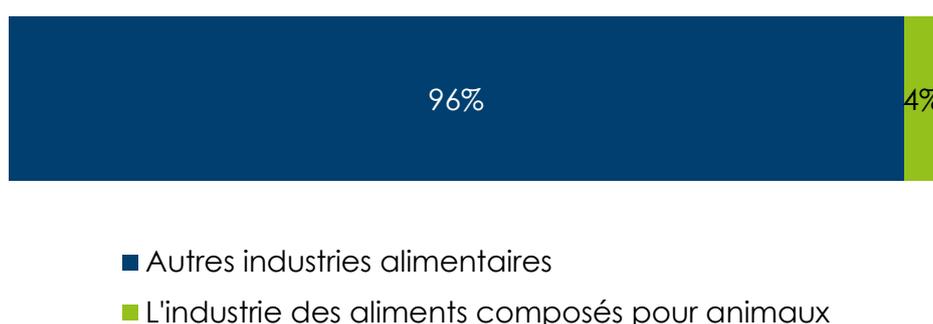


Figure 5 Part des personnes employées dans le secteur des aliments composés par rapport à l'industrie alimentaire totale (Source : Office national de sécurité sociale)

³ Code NACE 10.910 (fabrication d'aliments pour animaux de ferme), sauf 10.920 (fabrication d'aliments pour animaux de compagnie).

Même si les personnes employées dans le secteur des aliments composés ne représentent que 4% de l'industrie alimentaire totale, elles participent à la réalisation d'environ 10% du chiffre d'affaires de l'industrie alimentaire.

4. Évolution de la production d'aliments composés

En 2020, la production totale d'aliments composés, prémélanges compris, par les membres belges de BFA s'élevait à 7.317.486 tonnes⁴. Les 10 principaux fabricants représentent 60% de la production de BFA. Par ailleurs, les membres dont la production est inférieure à 50.000 tonnes sont eux aussi bien représentés.

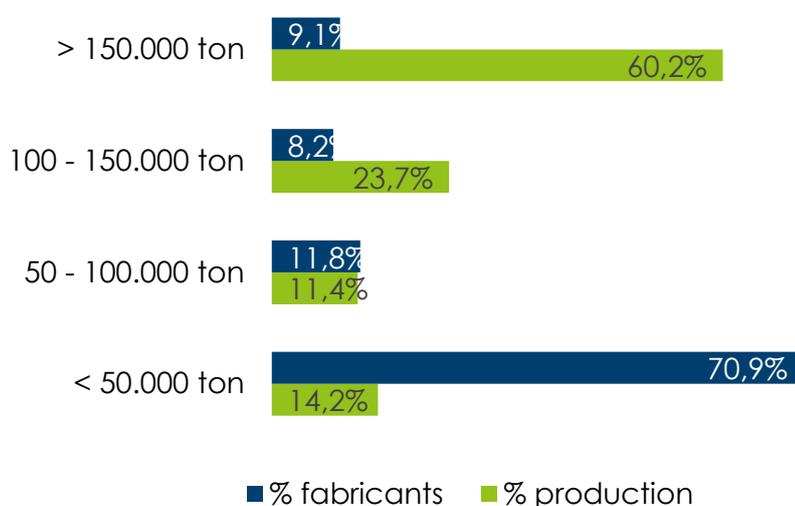


Figure 6 Répartition de la production de BFA parmi les membres belges de BFA (Source : BFA)

La production d'aliments pour porcs a de nouveau légèrement augmenté en 2020 (+ 134.000 tonnes par rapport à 2019) après une légère diminution ces 6 dernières années. L'augmentation de la production d'aliments pour bovins enregistrée ces 10 dernières années se poursuit elle aussi en 2020 (+ 80.000 tonnes par rapport à 2019). Après un recul en 2019 en raison du virus H3 chez les volailles, la production d'aliments pour volailles a de nouveau augmenté en 2020 (+ 83.000 tonnes par rapport à 2019). La production d'« aliments divers » a augmenté, comme les années précédentes (+ 80.000 tonnes par rapport à 2019).

⁴ Chiffre calculé à partir des déclarations mensuelles des chiffres de vente. En 2020, 110 fabricants belges ont transmis leurs chiffres de vente.

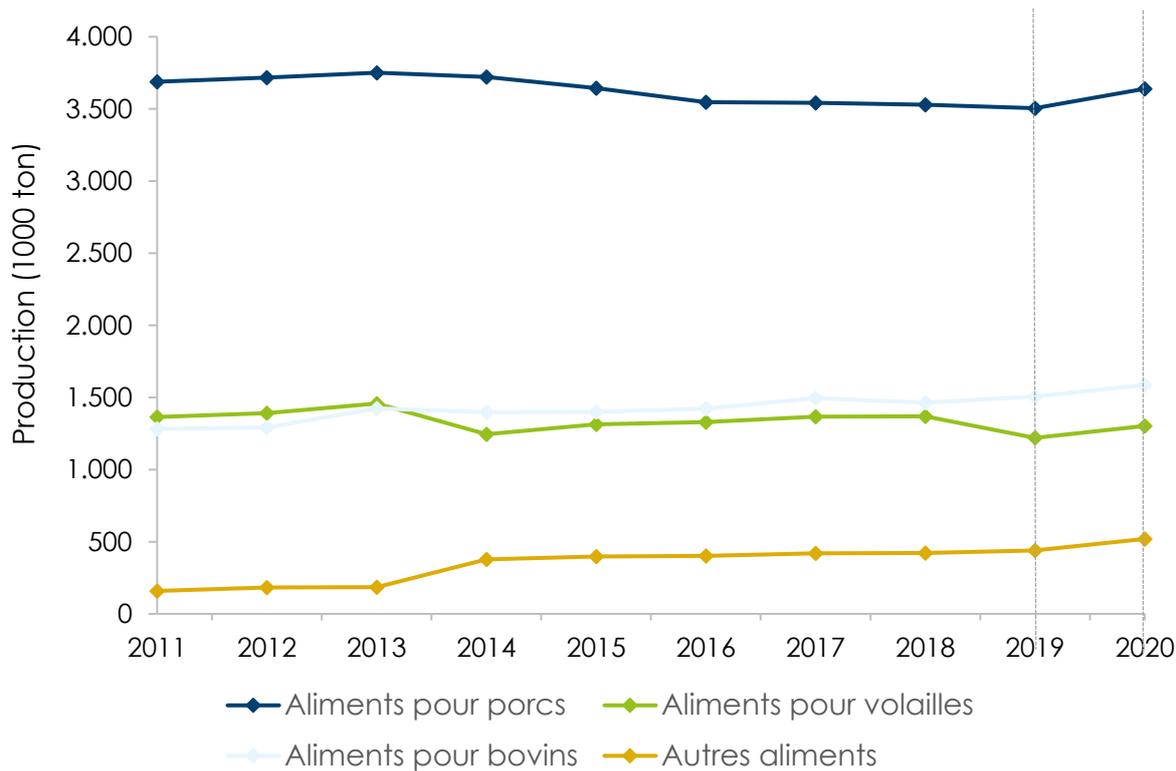


Figure 7 Évolution de la production d'aliments composés par les membres belges de BFA (Source : BFA)⁵

En 2020, 17 fabricants belges ont produit 269.088 tonnes de prémélanges⁶. La production de prémélanges a constamment augmenté ces 10 dernières années.

⁵ Les aliments pour lapins et pour pigeons sont repris dans la catégorie « Aliments divers » depuis 2014, au lieu des aliments pour volailles. Ce changement explique la diminution constatée en 2014 pour les aliments pour volailles, d'une part, et l'augmentation des « aliments divers », d'autre part.

⁶ Sur les 17 fabricants belges qui produisent des prémélanges, deux fabriquent uniquement des prémélanges.

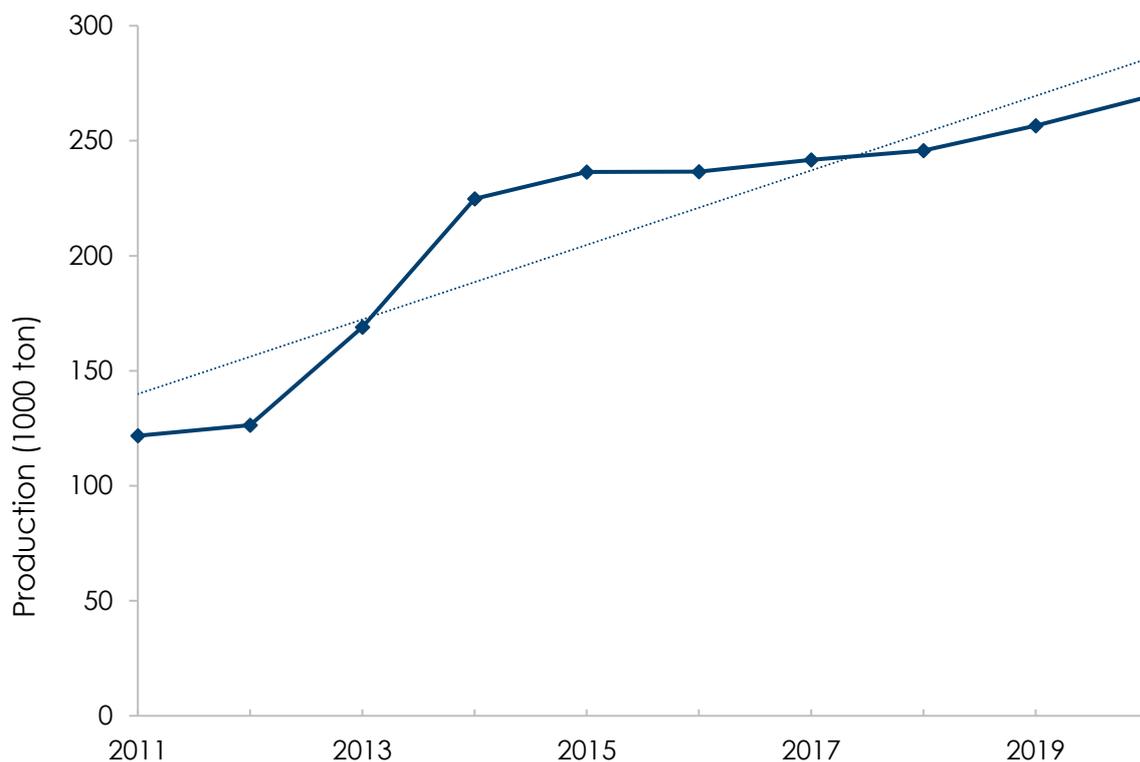


Figure 8 Production de prémélanges par les membres belges de BFA (Source : BFA)

5. Production par type d'aliment pour animaux

En Belgique, un peu moins de la moitié des aliments composés qui sont produits sont des aliments pour porcs. Viennent ensuite les aliments pour volailles et pour bovins, avec respectivement 18 et 23%. Le groupe des aliments divers pour animaux comprend les aliments pour chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, aliments pour animaux de compagnie et pigeons).

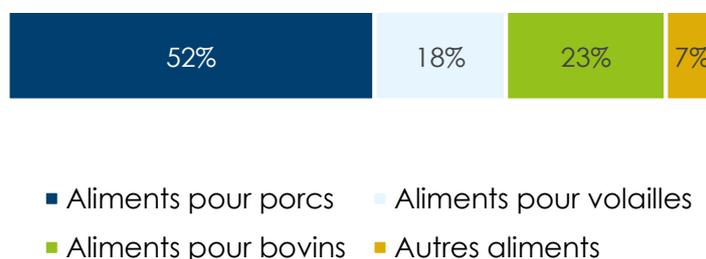


Figure 9 Répartition de la production par les membres belges de BFA par type d'aliment pour animaux (la catégorie « Aliments divers » reprend notamment les aliments destinés aux chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, animaux de compagnie et pigeons) (Source : BFA)

Près de la moitié des aliments composés produits en Belgique sont des aliments pour porcs.

Aliments pour porcs

En 2020, 76 fabricants belges d'aliments pour porcs ont produit un total de 3.639.057 tonnes. Les principales entreprises (12%) représentent 62% de la production totale d'aliments pour porcs.

57% des aliments pour porcs sont destinés aux porcs d'engraissement.

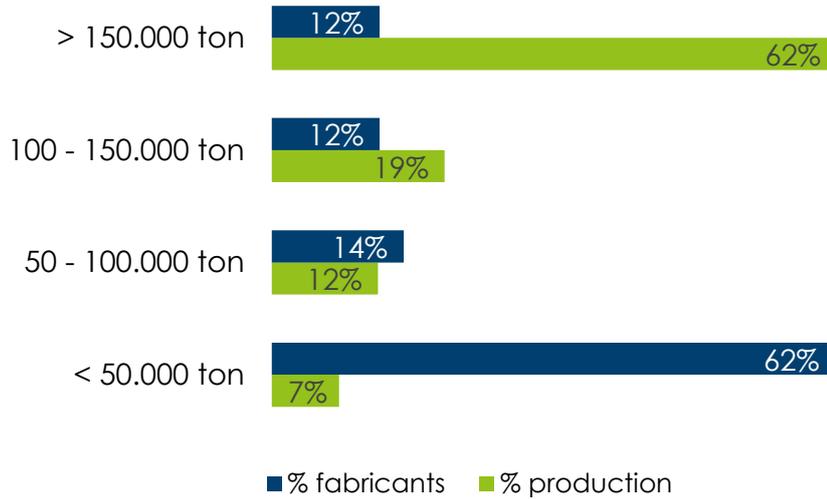


Figure 10 Répartition de la production par BFA d'aliments pour porcs parmi les membres belges de BFA (Source : BFA)

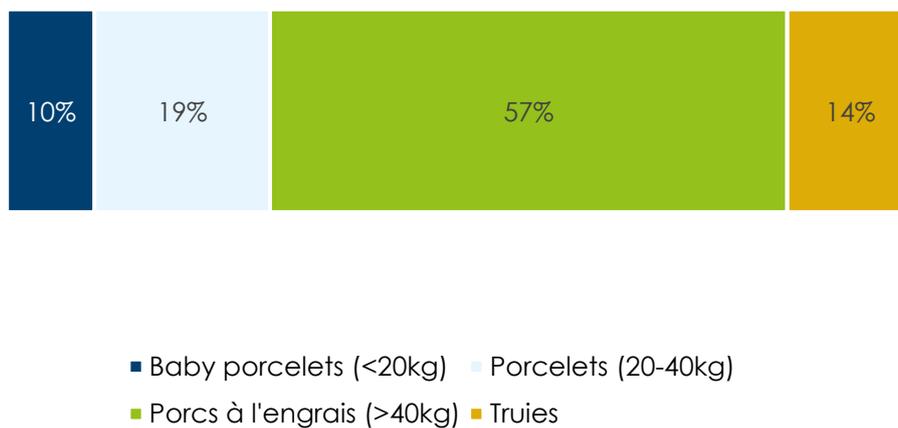


Figure 11 Production par BFA d'aliments pour porcs par type d'aliments pour porcs (Source : BFA)

Aliments pour volailles

En 2020, 54 fabricants belges d'aliments pour volailles ont produit un total de 1.303.097 tonnes. Les principales entreprises (11%) représentent 73% de la production totale d'aliments pour volailles.

62% des aliments pour volailles concernent des aliments pour poulets de chair. Le secteur avicole belge est donc davantage axé sur les poulets de chair, plutôt que sur les poules pondeuses. La production d'aliments destinés à d'autres volailles (dindes, par exemple) ne représente que 4% de la production d'aliments pour volailles.

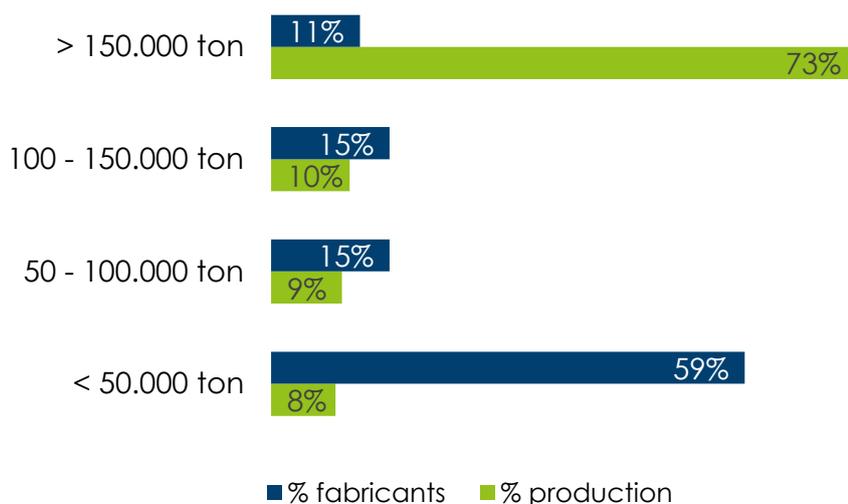


Figure 12 Répartition de la production par BFA d'aliments pour volailles parmi les membres belges de BFA (Source : BFA)

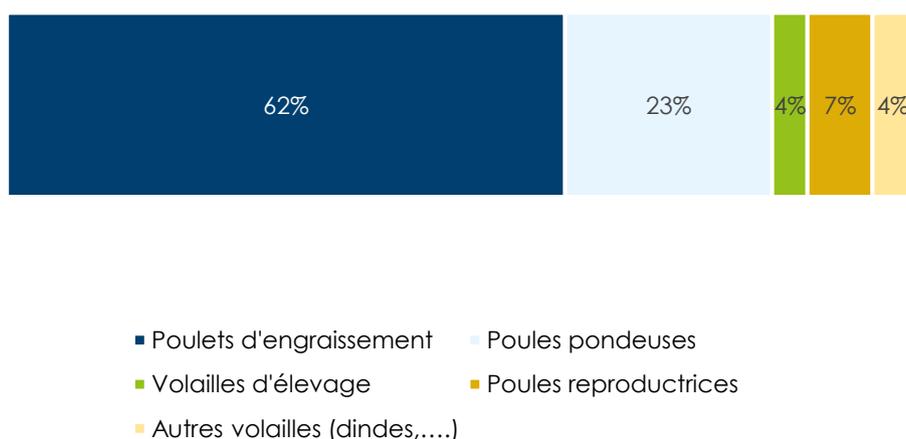


Figure 13 Production par BFA d'aliments pour volailles par type d'aliments pour volailles (Source : BFA)

Aliments pour bovins

En 2020, 87 fabricants belges d'aliments pour bovins ont produit un total de 1.586.678 tonnes. Les principales entreprises (7 %) représentent plus de 50% de la production totale d'aliments pour bovins.

48% des aliments pour bovins sont destinés au bétail laitier, et 31% au bétail viandeux.

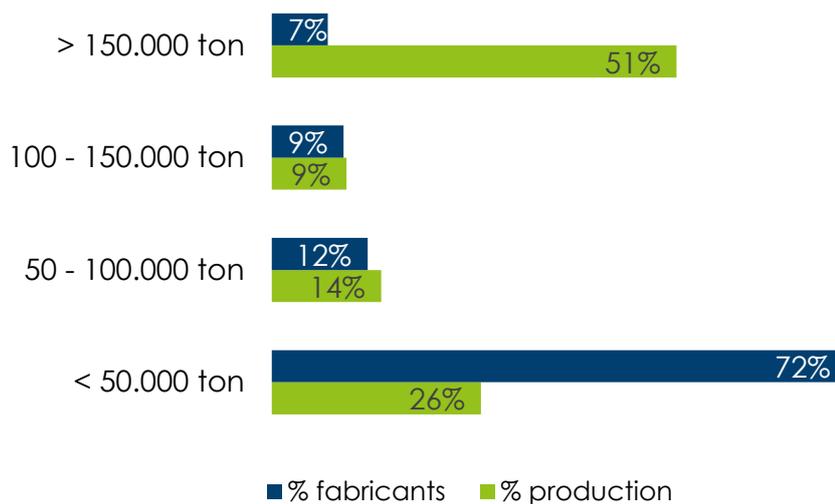


Figure 14 Répartition de la production par BFA d'aliments pour bovins parmi les membres belges de BFA (Source : BFA)

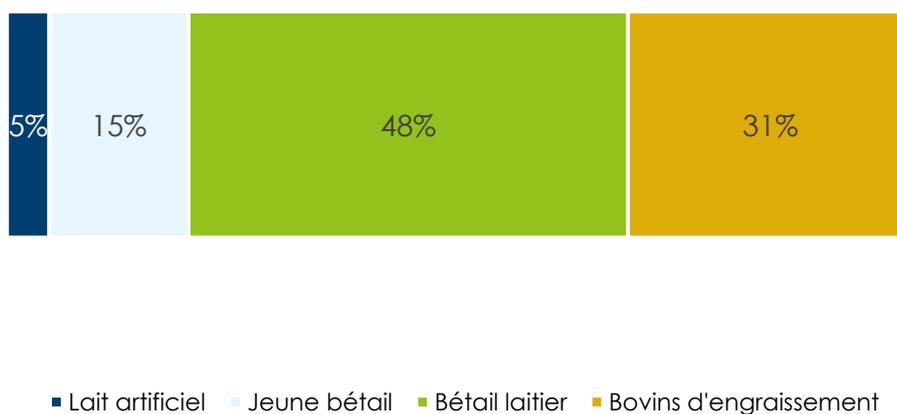


Figure 15 Production par BFA d'aliments pour bovins par type d'aliments pour bovins (Source : BFA)

Aliments divers

En 2020, 72 fabricants belges d'aliments divers ont produit un total de 519.566 tonnes. La catégorie « Aliments divers » reprend les aliments destinés aux chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, animaux de compagnie et pigeons.

Les principales entreprises (10%) représentent 71% de la production totale d'aliments divers. 44% sont des « autres aliments pour animaux », principalement des animaux pour pigeons. 22% concernent des aliments pour animaux de compagnie, et 20% des aliments pour chevaux.

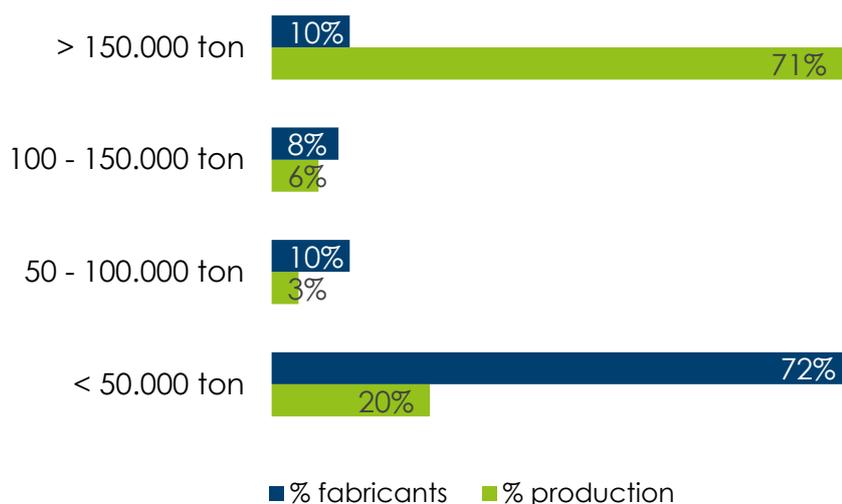


Figure 16 Répartition de la production par BFA d'aliments divers parmi les membres belges de BFA (la catégorie « Aliments divers » reprend notamment les aliments destinés aux chevaux, lapins, chèvres, moutons, poissons, animaux de compagnie et pigeons) (Source : BFA)

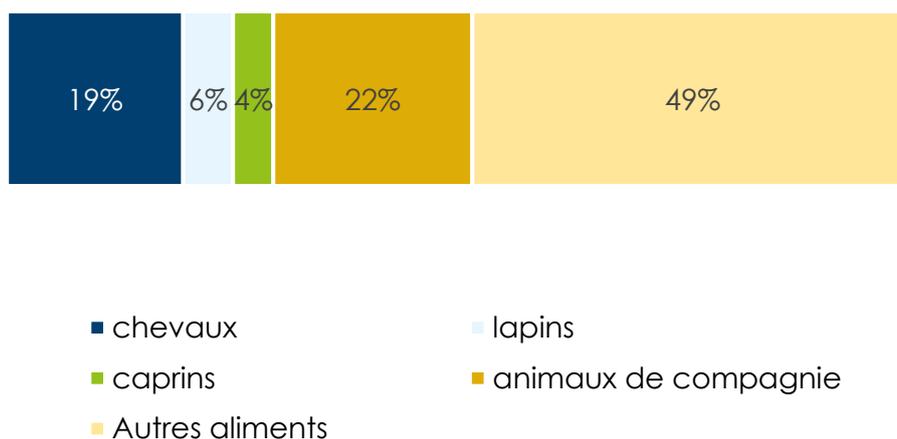


Figure 17 Production par BFA d'aliments divers par type d'aliment (la catégorie « Autres » reprend principalement les aliments pour pigeons) (Source : BFA)

22% des « aliments divers » sont destinés aux animaux de compagnie.

PRODUCTION PAR LES MEMBRES NON BELGES DE BFA

En 2020, 335.174 tonnes d'aliments composés et 3.420 tonnes de prémélanges ont été écoulés sur le marché belge par les non membres belge de BFA (principalement des Pays-Bas). Deux tiers des aliments composés étaient des aliments pour volailles, et un quart concernaient des aliments pour porcs.

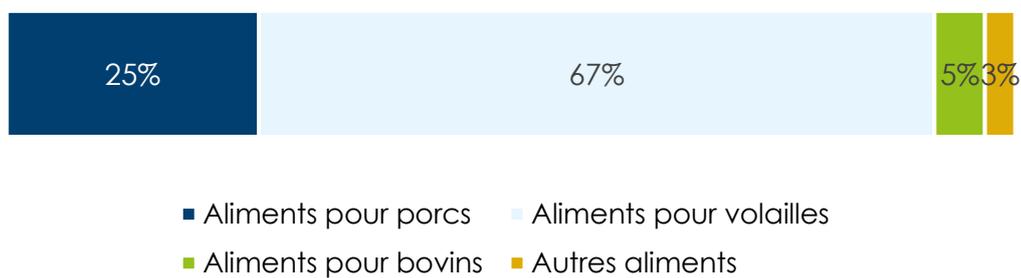


Figure 18 Ventas d'aliments pour animaux sur le marché belge par les non membres belge de BFA (hors prémélanges) (Source : BFA)

SECTEUR EUROPÉEN DE L'ALIMENTATION ANIMALE

1. Les 10 principaux pays producteurs

Les 10 principaux pays producteurs en Europe ont produit en 2020 142,3 millions de tonnes. Ces 5 dernières années, la Belgique figurait à la 8^e place.

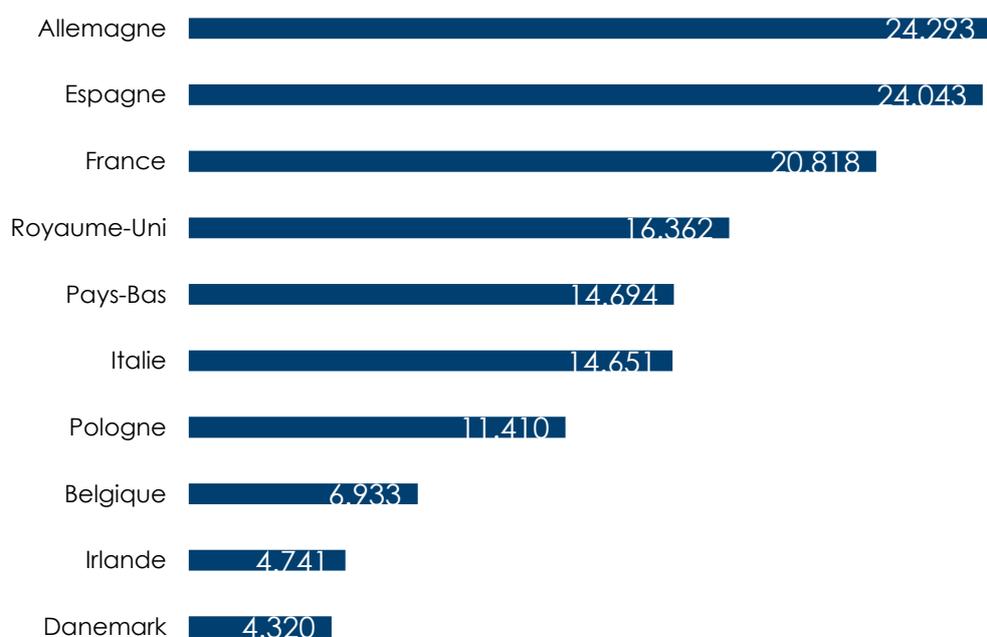


Figure 19 Production par les 10 principaux pays producteurs parmi les 28 pays de l'UE (1 000 tonnes)
(Source : FEFAC)

En ce qui concerne la répartition par type d'aliment pour animaux, la Belgique peut être comparée au Danemark. Près de la moitié de la production d'aliments composés concerne des aliments pour porcs, et environ un quart sont des aliments pour bovins. C'est en Pologne que la part des aliments pour volailles est la plus importante (61%). La part des aliments pour volailles dépasse également 40% au Royaume-Uni, en France et en Italie notamment. C'est l'Irlande qui produit le plus d'aliments pour bovins, avec près de 66% de la production totale d'aliments composés.

Si l'on se base sur les chiffres globaux pour les 28 pays membres de l'UE, la part des aliments pour volailles, porcs et bovins est à peu près égale (respectivement 34%, 32% et 30%).

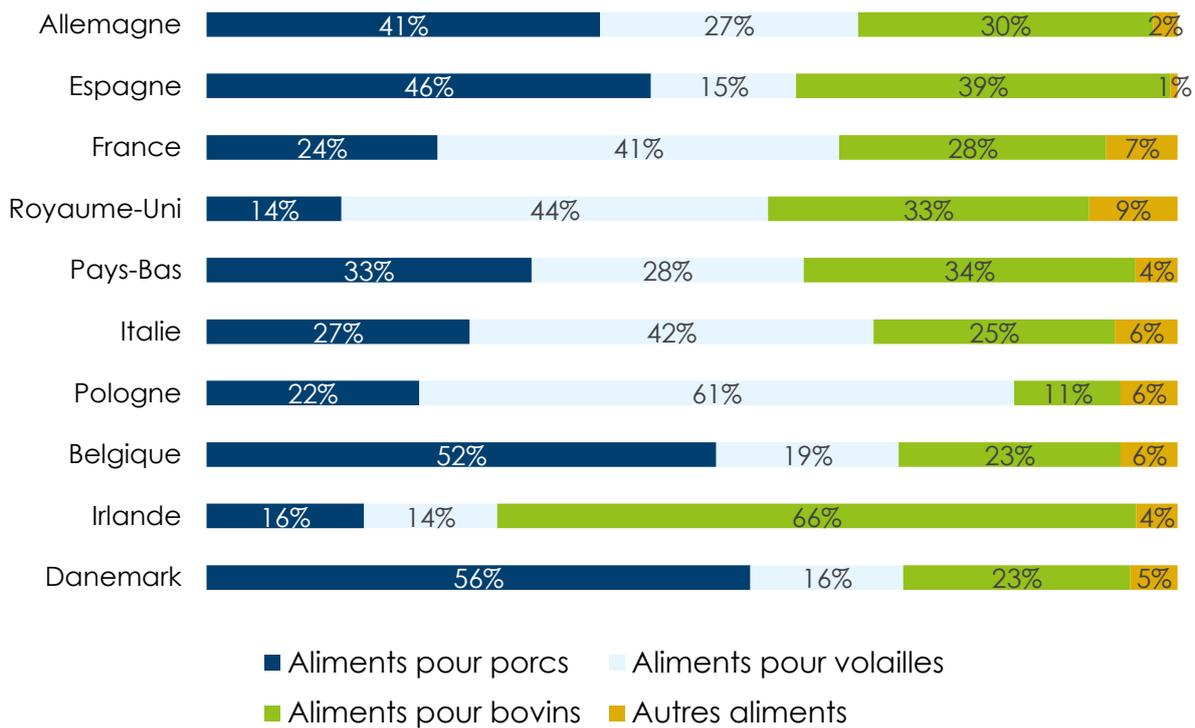


Figure 20 Répartition de la production d'aliments composés par type d'aliment pour animaux pour les 10 principaux pays producteurs (États membres) des 28 pays de l'UE en 2020 (Source : FEFAC)

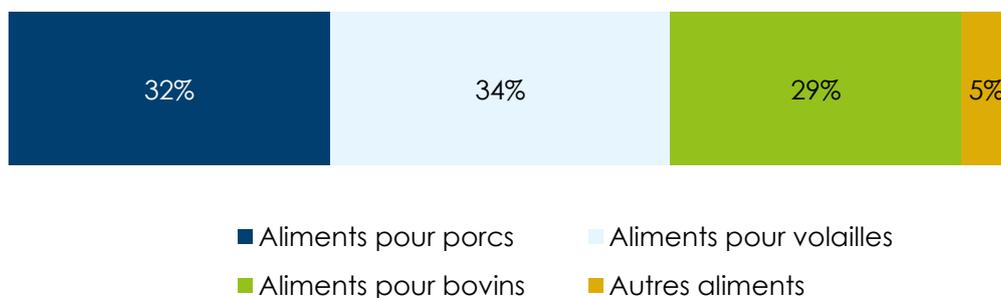


Figure 21 Répartition de la production d'aliments composés par type d'aliment pour les 28 pays de l'UE en 2020 (Source : FEFAC)

Nous figurons à la 8^e place du classement européen pour la 5^e année consécutive (l'UE de 28).

2. Importations vers la Belgique

En 2020, 1.579.441 tonnes d'aliments pour animaux⁷ ont été importés en Belgique. 57% provenaient des Pays-Bas, et 31% de France.

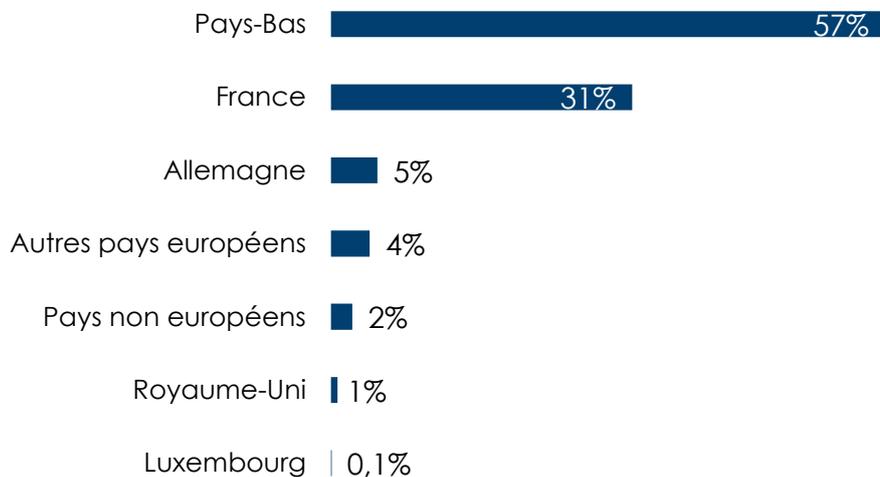


Figure 22 Importations vers la Belgique d'aliments pour animaux (Source : Banque Nationale de Belgique)

3. Exportations depuis la Belgique

En 2020, 1.306.657 tonnes d'aliments pour animaux ont été exportés de Belgique. 39% ont été exportés en France, et 25% aux Pays-Bas.

⁷ Chiffre calculé à partir des codes Intrastat 23091011 à 23099095 compris, dont les aliments pour chiens et chats, les produits dits « solubles » de poissons ou de mammifères marins, la pulpe de betterave en mélasse et les prémélanges.

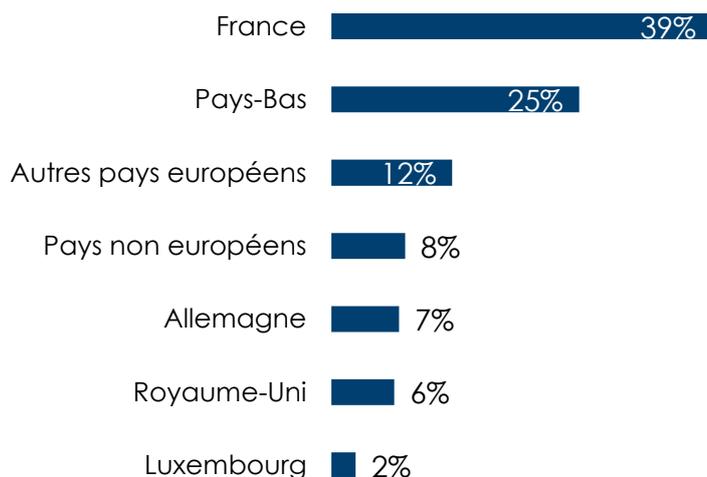


Figure 23 Exportations depuis la Belgique d'aliments pour animaux (Source : Banque Nationale de Belgique)

Des chiffres plus détaillés par type d'aliment pour animaux sont disponibles pour la production de BFA. 95% des aliments pour porcs produits en Belgique sont écoulés dans notre pays. La majorité des aliments pour volailles et pour bovins (> 80%) sont également écoulés en Belgique. La situation s'inverse pour les aliments divers et les prémélanges : plus de la moitié des aliments produits sont destinés à l'étranger. Ces produits possèdent typiquement une valeur ajoutée plus élevée.

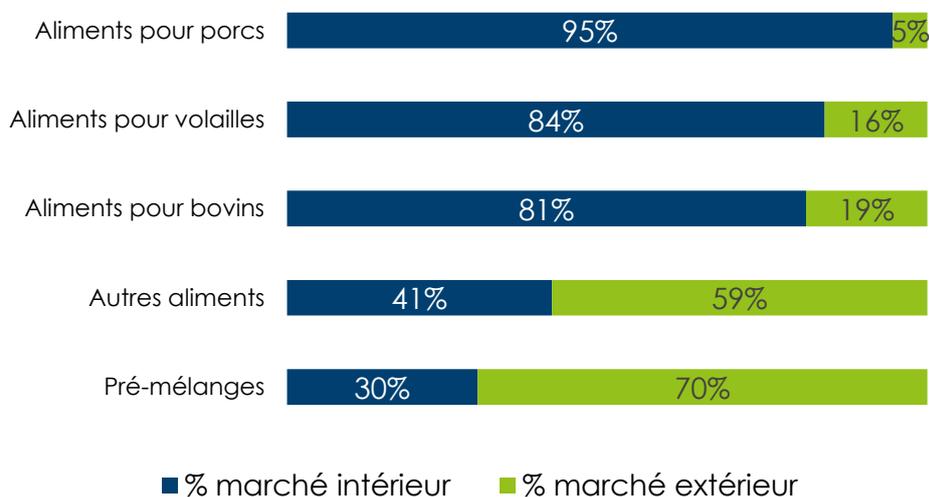


Figure 24 Répartition entre les ventes dans notre pays et à l'étranger pour la production belge de BFA (Source : BFA)

La Belgique importe et exporte des aliments pour animaux principalement avec ses pays voisins.

UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les derniers chiffres disponibles pour l'utilisation des matières premières remontent à 2019. En 2019, l'utilisation totale des matières premières⁸ s'élevait à 7,95 millions de tonnes. Ces 5 dernières années, l'utilisation des matières premières était de 7,82 millions de tonnes en moyenne.

Près de la moitié des matières premières transformées sont des céréales (46%). Le blé, le maïs et l'orge représentaient 96% des céréales en 2019. La proportion du blé, du maïs et de l'orge a légèrement fluctué ces 10 dernières années en fonction des prix et des stocks des récoltes.

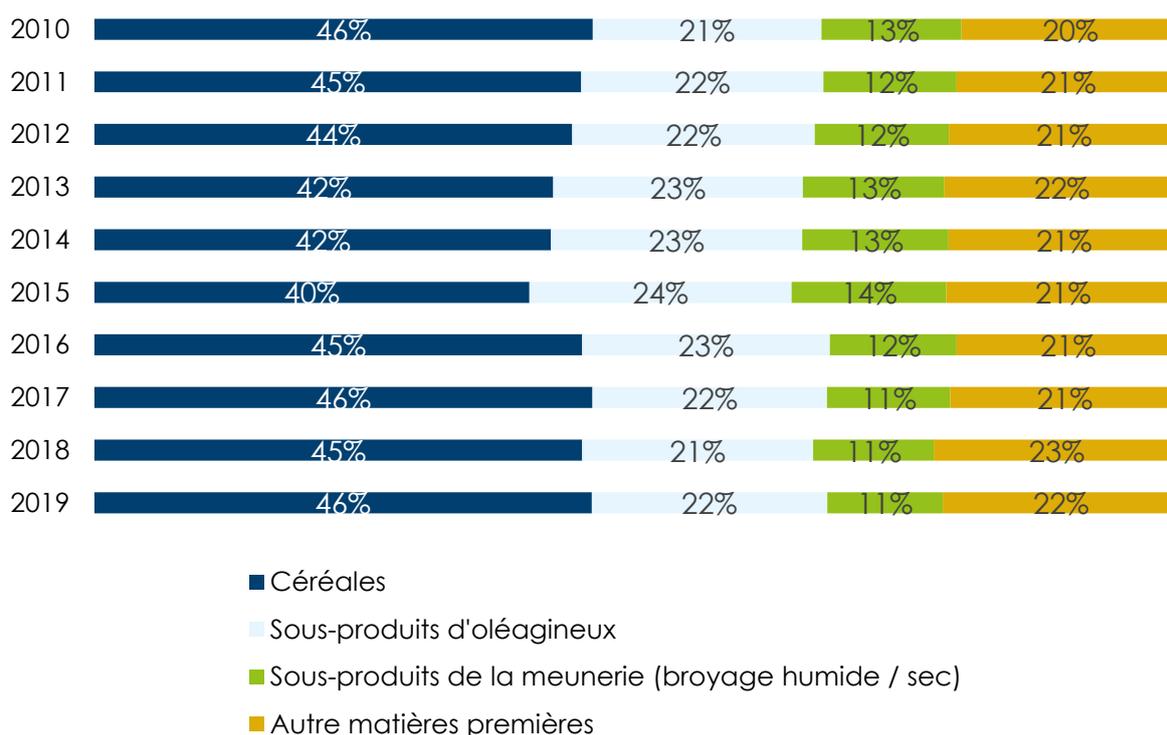


Figure 25 Utilisation de matières premières pour la production d'aliments pour animaux (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

⁸ Fabricants d'aliments composés qui participent au plan d'échantillonnage sectoriel pour la sécurité alimentaire. Seules les matières premières sont reprises, donc pas les additifs, les prémélanges et les aliments complémentaires pour animaux.

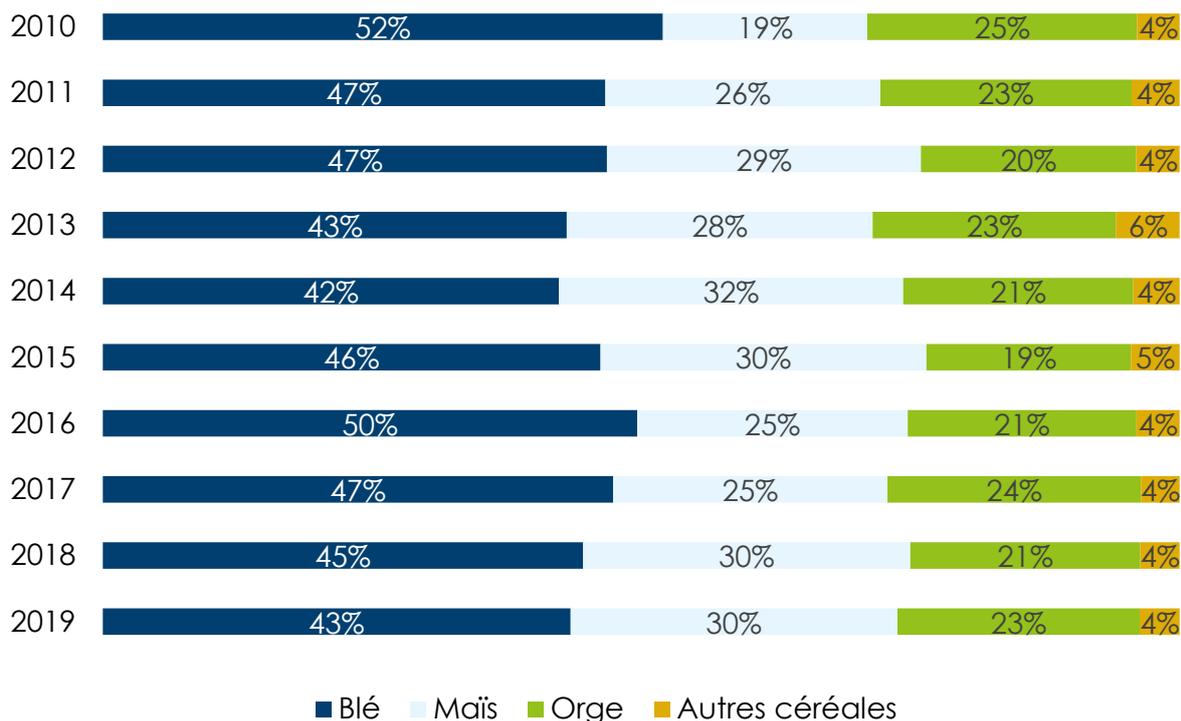


Figure 26 Utilisation de matières premières pour la production d'aliments pour animaux (la catégorie « Autres céréales » reprend notamment l'avoine, le seigle, le triticale et l'épeautre) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

43,9% des matières premières sont des flux déviés issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire et à l'agriculture circulaire (pour en savoir plus, consultez la [charte de durabilité de BFA](#)).

La moitié des flux déviés (49%) sont des sous-produits d'oléagineuses (colza concassé, tourteaux de tournesol, soja concassé), et 24% sont des produits céréaliers issus des meuneries (son de blé). Les préparations à base de sucre (mélasse, par exemple) représentent 12% des flux déviés. La part des différents flux déviés est elle aussi restée relativement stable ces 10 dernières années.

43,9 % des matières premières sont des flux déviés issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire et à l'agriculture circulaire.

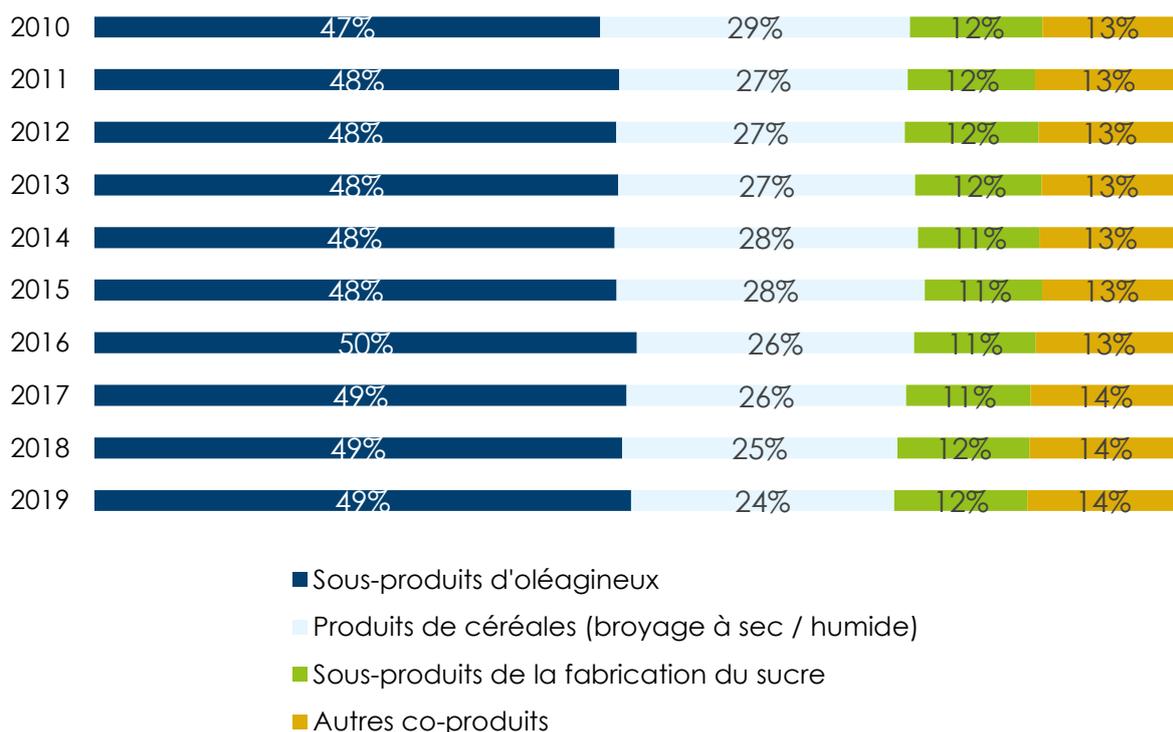


Figure 27 Utilisation de flux déviés pour la production d'aliments pour animaux (les autres flux déviés comprennent notamment des produits de boulangerie et pâtes alimentaires, des sous-produits de l'industrie des biocarburants et des sous-produits animaux) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

En 2019, quasiment deux tiers des protéines utilisées (63%) provenaient de sous-produits d'oléagineuses, suivis par 16% de produits céréaliers issus des meuneries. Les oléagineuses représentent 7% des protéines, les graines et légumineuses 4% et les sous-produits animaux 3%.

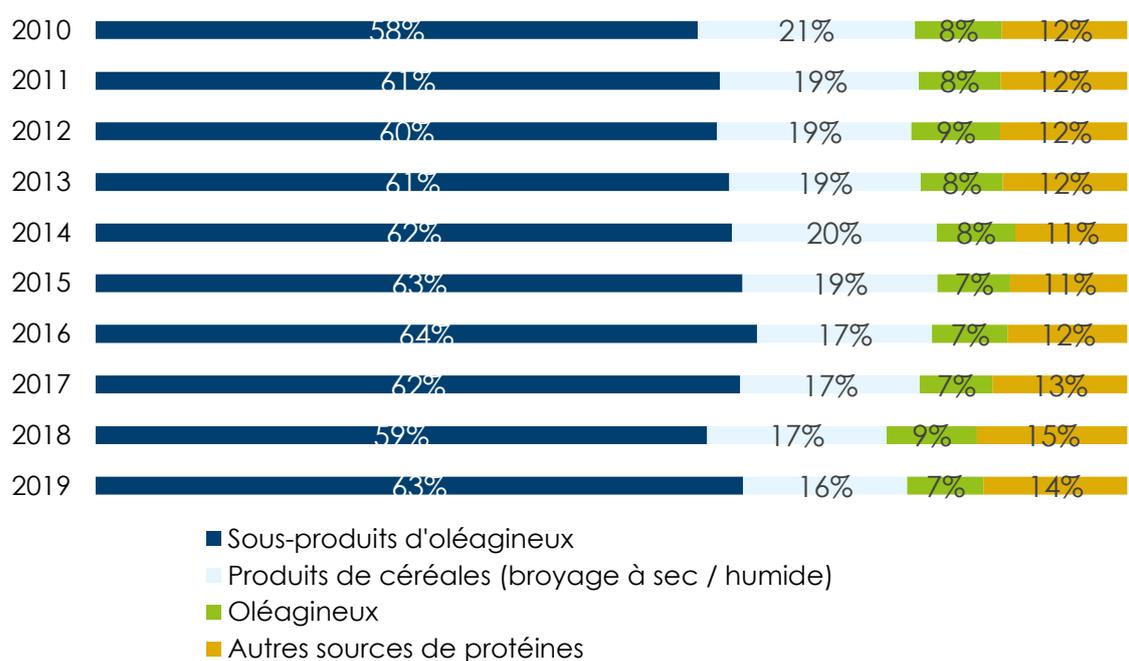


Figure 28 Sources de protéines pour la production d'aliments pour animaux (calcul basé sur le pourcentage moyen en protéines par groupe de produits. Les autres sources de protéines comprennent notamment les graines et les légumineuses, les sous-produits animaux et les sous-produits de l'industrie des biocarburants) (Source : plan d'échantillonnage sectoriel de BFA pour la sécurité alimentaire)

CONCLUSION – 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

La pandémie de coronavirus a eu d'importantes répercussions en 2020 sur le secteur des aliments composés et a créé de véritables défis logistiques, a fait augmenter les prix des matières premières, a réduit nos marges, etc.

La production d'aliments composés (7,048 millions de tonnes⁹) a augmenté de 5,7% en 2020 par rapport à 2019. Il faut toutefois noter que la production a connu un léger recul en 2018 et 2019, notamment en raison des restrictions dans le secteur porcin suite au virus de la peste porcine africaine et des contaminations au virus H3 de la grippe aviaire dans le secteur avicole. La Belgique figure à la 8^e place du classement des principaux pays producteurs parmi les 28 pays de l'UE, comme les années précédentes. Le chiffre d'affaires a lui aussi légèrement augmenté par rapport à 2019, et s'élève désormais à 4,70 milliards d'euros.

En 2019, l'utilisation totale des matières premières par les membres de BFA s'élevait à 7,95 millions de tonnes. Plus de 43,9% de ces matières premières sont des flux déviés issus de l'industrie alimentaire et de l'industrie des biocarburants. Le secteur de l'alimentation animale contribue donc largement à l'économie circulaire. Et ce n'est pas tout : le secteur des aliments composés s'est fixé pour objectif d'augmenter cette contribution à 50% d'ici 2030, un chiffre ambitieux !

⁹ Production des membres belges de BFA, hors prémélanges



Réduire les émissions de méthane

Le secteur agroalimentaire, en collaboration avec le gouvernement flamand, s'engage à réduire les émissions de méthane du bétail de 26 % d'ici 2030 et ce, par rapport à 2016. Le secteur belge de l'alimentation animale atteindra la moitié de ce chiffre (13 %) d'ici 2025 grâce à des mesures spécifiques en matière d'alimentation animale.



Produire de manière plus efficace sur le plan énergétique

En 2021, 2025 et 2029, BFA étudiera la consommation d'énergie des fabricants d'aliments pour animaux. Sur la base des résultats de ces études, BFA créera de meilleures pratiques en matière d'économies d'énergie qui seront communiquées à l'industrie de l'alimentation animale.



Une utilisation plus efficace des protéines

BFA indique la contribution nette de l'élevage belge à l'apport de protéines aux humains.



Soja durable

D'ici 2030, tout le soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux (60% en 2022 et 75% en 2025) répondra aux directives de la FEFAC sur l'approvisionnement en soja et aux critères de la FEFAC en matière de déforestation.



Moins d'émissions d'azote et de phosphore

Les membres de BFA continuent à réduire les émissions d'azote (N) et de phosphore (P_2O_5) dans la nature. Ils y parviennent en produisant au moins 3 millions de tonnes d'aliments pour porcs et volailles par an, conformément à la convention sur les aliments pauvres en nutriments. L'accord avec le gouvernement flamand limite la quantité de N et de P_2O_5 dans les aliments pour animaux.



Stimuler l'économie circulaire

D'ici 2030, 50 % des matières premières utilisées dans l'industrie belge de l'alimentation animale proviendront des sous-produits de l'industrie alimentaire et des biocarburants. Chaque membre de BFA reçoit chaque année un aperçu de son utilisation de sous-produits par rapport à la moyenne du secteur.



Réduire l'empreinte écologique

D'ici 2022, BFA offrira à ses membres une formation sur la réalisation d'analyses du cycle de vie (LCA). Ceci permettra d'évaluer l'impact des matières premières et d'améliorer l'approche de réduction de notre empreinte écologique.



Réduire les agents pathogènes chez la volaille et les porcs

Tous les membres de BFA mettront en oeuvre le protocole de biosécurité évalué annuellement pour la volaille et les porcs d'ici 2021. BFA élabore une brochure destinée à tous les collaborateurs de l'industrie de l'alimentation animale, des chauffeurs aux représentants.



Production de viande avec moins d'aliments

La conversion alimentaire (standardisée) (= quantité d'aliments concentrés par kg de production de viande) des porcs et des volailles s'améliorera de 10 % d'ici 2028 par rapport à 2018.



Réduire le nombre d'accidents du travail

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail (2021) et organisera des formations pour ses membres. D'ici 2022, BFA développera un système de contrôle pour suivre le nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, nous voulons réduire le nombre d'accidents du travail dans notre secteur de 10 % par rapport à 2022.



Renouveler le plan d'action sur les sources de protéines alternatives

BFA et le gouvernement flamand renouvelleront ensemble le plan d'action sur les sources de protéines alternatives d'ici 2021. Le secteur de l'alimentation animale s'efforce de réduire les importations de soja en provenance de pays non européens et de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives.



0 % d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux

D'ici 2030, les membres de BFA veulent arriver à produire des aliments pour animaux avec 0% d'antibiotiques, avec une réduction de 65 % d'ici 2022 et de 75 % d'ici 2024. Dans chaque cas par rapport à l'année de référence 2011.